



FIENTES D'OISEAUX

Cette fiche a été préparée par la Direction de l'habitation (SMVT) à l'intention des inspecteurs des programmes de rénovation, des inspecteurs du cadre bâti et des chargés de subventions.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Lors de l'inspection d'un bâtiment, un employé municipal peut être en contact avec des fientes d'oiseaux, notamment près des toitures.
- Les fientes sèches de pigeon peuvent contenir des microorganismes susceptibles de se transmettre à l'humain par la respiration affectant alors les voies respiratoires ou par un contact entre les mains et la bouche. C'est le système digestif qui peut être atteint entraînant des gastro-entérites aiguës.

PRÉVENTION

EMPLOYEUR

- Rappel périodique pour aider les employés à reconnaître les dangers de la présence de fientes d'oiseaux afin qu'ils soient en mesure d'évaluer avec justesse les risques pour leur santé (voir la rubrique *Que faire*).
- Diffusion régulière de nouvelles informations.
- Fournir et s'assurer du port des équipements de protection personnelle (gants, masque N ou P100, vêtement de type TYVEK, lunetteS de protection et chaussures de sécurité).

EMPLOYÉ

- Porter des vêtements qui couvrent la plus grande partie du corps (pantalons longs et chemise ou chandail à manches longues).
- Porter des chaussures de sécurité et des gants.

QUE FAIRE

AU MOMENT DE L'INSPECTION

- Si la zone à visiter est fortement contaminée par la présence de fientes d'oiseaux, demander au propriétaire de nettoyer les lieux et fixer un nouveau rendez-vous pour l'inspection.
- Aviser votre supérieur immédiat.
- En cas de contact, laver individuellement les vêtements à la maison.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

EN CAS DE CONTACT AVEC DES FIENTES D'OISEAUX

Remplir le [formulaire Déclaration d'un événement accidentel](#) et se référer à la [Directive Gestion d'un événement accidentel au travail](#).

Ces outils sont disponibles dans l'intranet :
Employés > Santé et mieux-être > SST > Documents et outils par thèmes
(Voir « A » *accident de travail*)

RÉFÉRENCES

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales
www.apsam.com